

CSAL du 12 juin 2025 DÉCLARATION LIMINAIRE

L'avenir des agents de la DGFIP se fait de plus en plus sombre...outre les sempiternelles suppressions de postes, les fusions incessantes...ces dernières semaines ont été « riches » en nouvelles inquiétantes et accablantes :

Sur la protection sociale complémentaire (PSC) :

C'est la société ALAN, une start-up licorne de la french-tech qui a remporté le marché « Santé » de la protection sociale complémentaire obligatoire. Cette société, qui a déjà remporté les marchés de l'Environnement et dans les services du Premier Ministre n'empêche pas l'adhésion.

Ce choix nous inquiète. Il est ici question d'intérêts fondamentaux pour les agents.

Beaucoup d'interrogations sur ce choix au détriment de la MGEFI, opérateur historique qui était positionné en première place et était la solution la plus abordable, restent sans réponse.

Nous attendons des explications sur ce manque flagrant de transparence et sur la gestion des prestations par cet opérateur privé déficitaire depuis sa création, opérateur immatériel sans agences et sans réseaux de conseillers, qui renvoie toutes les questions sur un robot alimenté par l'intelligence artificielle.

Comment la ministre, seule décisionnaire de ce choix, a-t-elle été convaincue qu'ALAN saurait mieux écouter, guider et apporter des solutions adaptées à chaque cas ? Que la qualité de services aux agents et les outils fournis aux RH seraient supérieurs avec la startup ALAN qu'avec les services informatiques de la MGEFI qui travaillent avec les RH du ministère depuis des décennies ?

Sur la FISl :

En mars dernier, un courriel de l'ENSAP adressé à tous les agents et les agentes précisait que la Fiche Interministérielle de Situation Individuelle (FISI) était mise à disposition sur leur espace numérique. Du fait d'erreurs manifestes et surtout en raison d'éléments d'informations sensibles contenus dans cette fiche (situation personnelle et familiale, durée et type des congés maladie, jours de grève, absences syndicales), Solidaires Finances Publiques s'est penché sur le bien-fondé de cette fiche et a souligné sa crainte qu'elle ne soit utilisée à des fins discriminantes dans le cadre d'une demande de mobilité.

Nous avons donc exigé que cette FISl soit expurgée de tout ce qui ne devrait pas y figurer, et qu'elle soit communicable uniquement après le recrutement de l'agent. Pour Solidaires Finances Publiques, elle doit simplement assurer la continuité de la gestion comptable et administrative du dossier de l'agent.

Face aux différentes difficultés soulevées, Bercy a annoncé suspendre l'usage de la FISl, confirmant ainsi la pertinence et la légitimité de nos critiques.

Cette décision est pour nous une avancée permettant d'éviter tout usage discriminant pour les droits et garanties des agentes et agents de la DGFIP, et plus largement du ministère. Nous resterons vigilants sur le sujet.

Sur la destruction des PCE :

La Direction Générale se décide enfin à tomber le masque sur ce qu'elle appelle *l'évolution des PCE*. Ce qui sonne la fin des PCE.

Certes, le mot « suppression » n'est pas écrit... mais en lisant attentivement la note et ses annexes, peu de chance que les PCE aient un avenir au sein de la DGFIP.

Si le cadre est fixé au niveau national, les modalités et le rythme des évolutions à mener relèvent des directions locales.

Solidaires Finances Publiques dénonce une énième restructuration qui ne dit pas son nom et les nombreux impacts sur les agents. Mais comme toujours, l'Humain n'est pas au cœur des préoccupations.

Cette note concerne essentiellement les PCE mais sont également impactés par ricochet les services de gestion, de programmation et de contrôle tant à l'échelon départemental qu'interrégional.

Et comme toujours, sans tirer les leçons des expériences passées, la DGFIP anticipe l'arrivée de nouveaux outils (facturation électronique) ou le développement de l'analyse de données (aux effets encore très très incertains) pour sabrer ses services et démotiver un peu plus ses agents.

Pour Solidaires Finances Publiques, sont tout aussi inquiétants le désengagement de la Direction Générale dans l'organisation de ses services et les latitudes laissées aux potentats locaux pour créer de nouvelles structures... après les Pôles Unifiés de Contrôle (PUC), le réseau voit fleurir de nouveaux acronymes : SDP (service de programmation), PID (pôle d'investigation et de détection), SDP (service départemental de programmation)

Nous ne sommes pas dupes, cette nouvelle manière de pratiquer est surtout révélatrice d'une incapacité à faire face aux 30 000 suppressions d'emplois subies depuis 2008 et aux incessantes coupes budgétaires. La désorganisation du contrôle fiscal est lancée et se généralise. Au profit de qui ? Certainement pas des agentes et agents, ni même de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Allons-nous continuer à accepter l'inacceptable ?

Sur l'écologie punitive via le PDME :

Chacun d'entre nous mesure les conséquences et les enjeux des crises environnementales.

Les modes de vie, ainsi que les pratiques professionnelles se doivent d'intégrer ces enjeux, cela ne peut pas être au détriment des droits des agentes et agents et de la remise en cause brutale des conditions d'exercice de leurs missions.

Des directions prennent d'ores et déjà des mesures prétendument écologiques avec des conséquences nocives sur l'exercice des missions et les conditions de travail des collègues :

- le développement du télétravail des EDR censé lutter contre les gaz à effet de serre mais pour surtout faire des économies de frais de déplacement,
- des sites fermés un jour par semaine censé économiser sur la consommation des fluides induisant de fait du télétravail obligatoire, non fondé sur la base du volontariat,
- des objectifs labellisés EcoFip assignés dans le compte-rendu d'évaluation professionnelle (CREP) des collègues du contrôle fiscal, les engageant à utiliser les véhicules de service...

Tout se résume à des économies purement budgétaires mais non écologiques puisque déportées sur les collègues par le transfert de consommation d'énergie à leur domicile, mal compensée par l'allocation forfaitaire de télétravail, et qui seront contraints par cette écologie punitive.

En supprimant le réseau des petites trésoreries bien réparties sur le territoire, vous avez généré vous-même cette problématique écologique.

Des mesures phares se font attendre tels l'isolation des locaux, le changement des systèmes de chauffage, la production d'énergie autonome, la végétalisation des sites, le numérique éco-responsable, l'alimentation et la question des restaurants administratifs.

Sur AGILE :

La politique immobilière de l'état suit un chemin qui apparaît bien tortueux vu de l'extérieur. On nous vante d'un côté les économies, dites nécessaires, indispensables, presque vitales ! Et de l'autre, on met sereinement en place une délégation de service gestion de notre cité administrative et pour un coût qui sera loin

d'être modeste puisqu'il représente plus 50 % des dépenses engagées dans le cadre de la co-affectation. Doit-on envisager que cette délégation sera financée avec les fonds de vente du bâtiment Arnaud ? Parce que des économies réalisées au nom du sacro-saint budget, il n'en est point. Et finalement, on ne perçoit comme seul fil rouge de cette politique immobilière que la dégradation du service public, de son patrimoine, et un appauvrissement de l'état qui n'est autre que les citoyens qui le constituent, un appauvrissement de chacun.

Sur l'observatoire interne : une réalité bien plus sombre derrière le discours optimiste de la Direction Générale :

Derrière le satisfecit de la Direction Générale concernant le taux de participation et de certains indicateurs, la dégradation des conditions de travail, la perte de sens au travail, les difficultés d'exercice de nos missions sont une nouvelle fois criantes.

L'édition 2025 de l'Observatoire interne fait état d'une participation en nette hausse : 54 % de l'effectif, contre 47 % en 2024 avec un délai du sondage allongé et de nombreuses relances auprès des collègues les incitant fortement à y répondre.

Certes, quelques indicateurs évoluent positivement mais restent bien en deçà des autres directions ministérielles et plus encore à ceux de la Fonction Publique d'État dans son ensemble.

Ces évolutions ne suffisent pas à masquer les tensions profondes qui demeurent (fatigue, désabusement, inquiétude, colère, stress), pour lesquels les résultats sont plus dégradés que ceux observés en moyenne dans le ministère ou dans la Fonction publique.

Le message est clair : les réformes se poursuivent, descendantes et imposées, sans réel espace de discussion ni de réappropriation collective.

Derrière les chiffres, obtenus par le biais d'un questionnaire fermé, ce que les agentes et agents expriment, c'est moins une satisfaction qu'une lassitude persistante, un besoin de reconnaissance et une exigence de sens face à des transformations subies.

Ce que révèle l'Observatoire, c'est l'usure d'un mode de gestion autoritaire où les décisions sont prises sans les personnels, puis maquillées d'un vernis participatif. Un système où l'on consulte sans jamais vraiment tenir compte, où l'on affiche des chiffres sans jamais interroger ce qu'ils disent du vécu au travail et donc sans aucune analyse.

Alors oui, les collègues répondent. Mais ils répondent pour faire entendre ce que vous refusez de voir : que les conditions de travail se dégradent, que les collectifs sont fragilisés, que le sens au travail se délite. La question n'est pas de savoir si les tendances sont "meilleures" mais de savoir quand la DGFIP mettra fin à cette logique de pilotage sourd et assumera enfin un véritable dialogue, une vraie politique de prévention sur la santé, la sécurité et sur l'amélioration des conditions de travail capable de transformer les conditions concrètes d'exercice des missions.

Nous demandons l'annexion de cette liminaire au procès-verbal de cette instance.